



# Les salariés et la réforme de la formation professionnelle

---

Sondage Ifop pour Théâtre à la Carte

Contacts Ifop :

Anne-Sophie VAUTREY - Directrice d'études  
Département Opinion et Stratégies d'Entreprise  
01 45 84 14 44  
[anne-sophie.vautrey@ifop.com](mailto:anne-sophie.vautrey@ifop.com)

Septembre 2015



# 1 | La méthodologie

## Etude réalisée par l'Ifop pour Théâtre à la Carte

### Echantillon



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **1001** personnes, représentatif de la population salariée du secteur privé et travaillant dans des entreprises de plus de 250 collaborateurs.

### Méthodologie



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée, secteur d'activité, taille de l'entreprise) après stratification par région.

### Mode de recueil



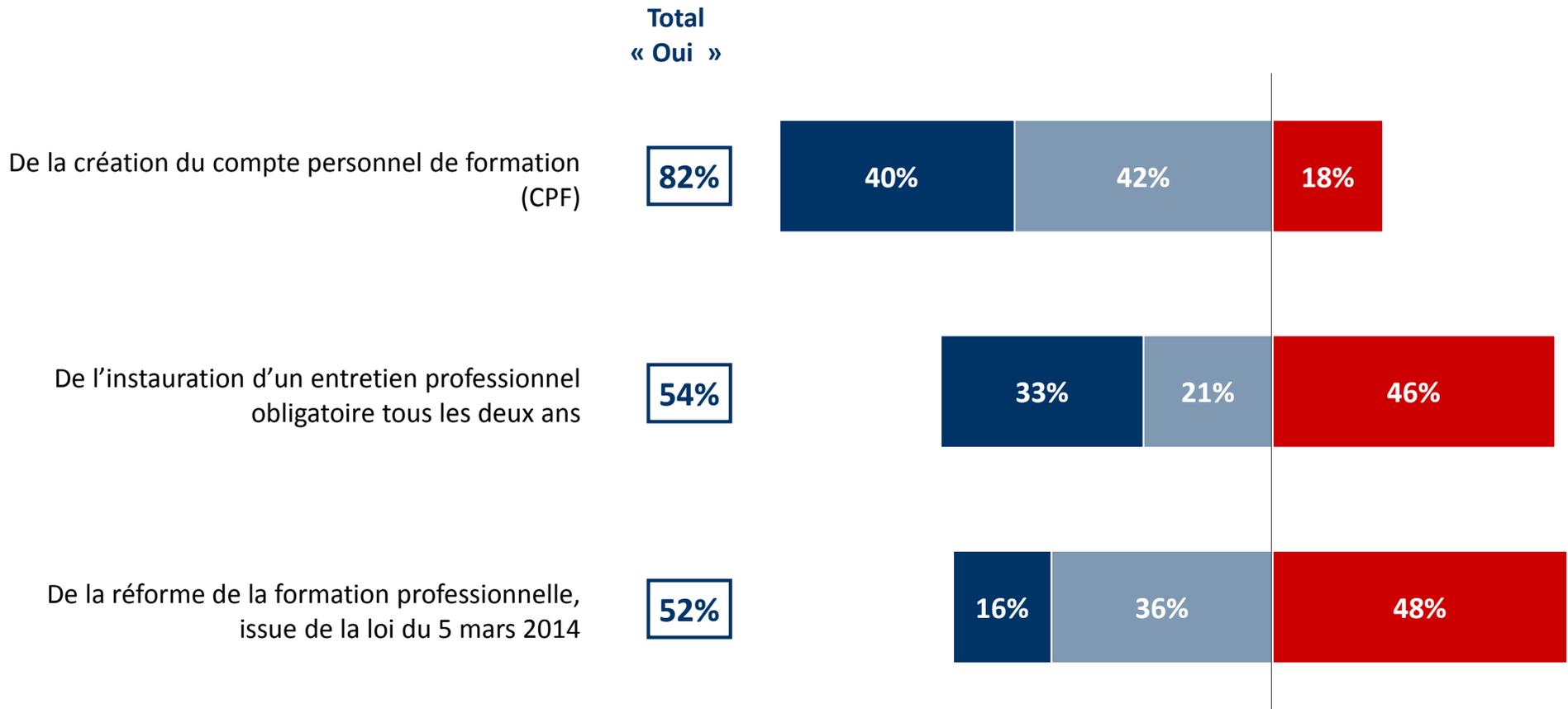
Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2015.

## 2 | Les résultats de l'étude



# La notoriété de la réforme de la formation professionnelle et de ses conséquences

**QUESTION :** Personnellement, avez-vous entendu parler ... ?



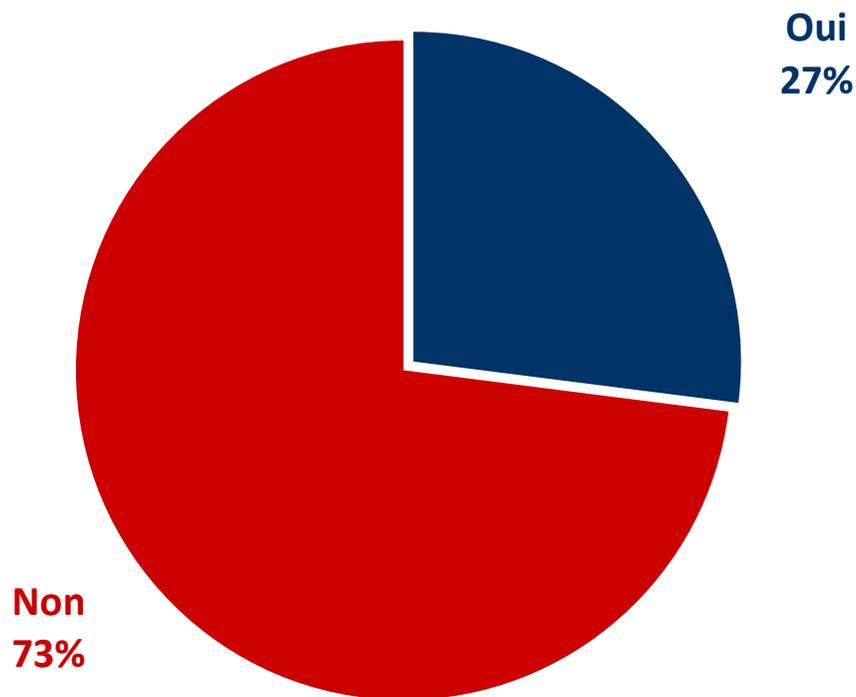
■ Oui, et vous savez précisément de quoi il s'agit ■ Oui, mais vous ne savez pas vraiment de quoi il s'agit ■ Non, vous n'en avez pas entendu parler

La loi du 5 mars 2014 a réformé en profondeur la formation professionnelle.

Parmi les principaux changements opérés par la réforme de la formation professionnelle, figurent :

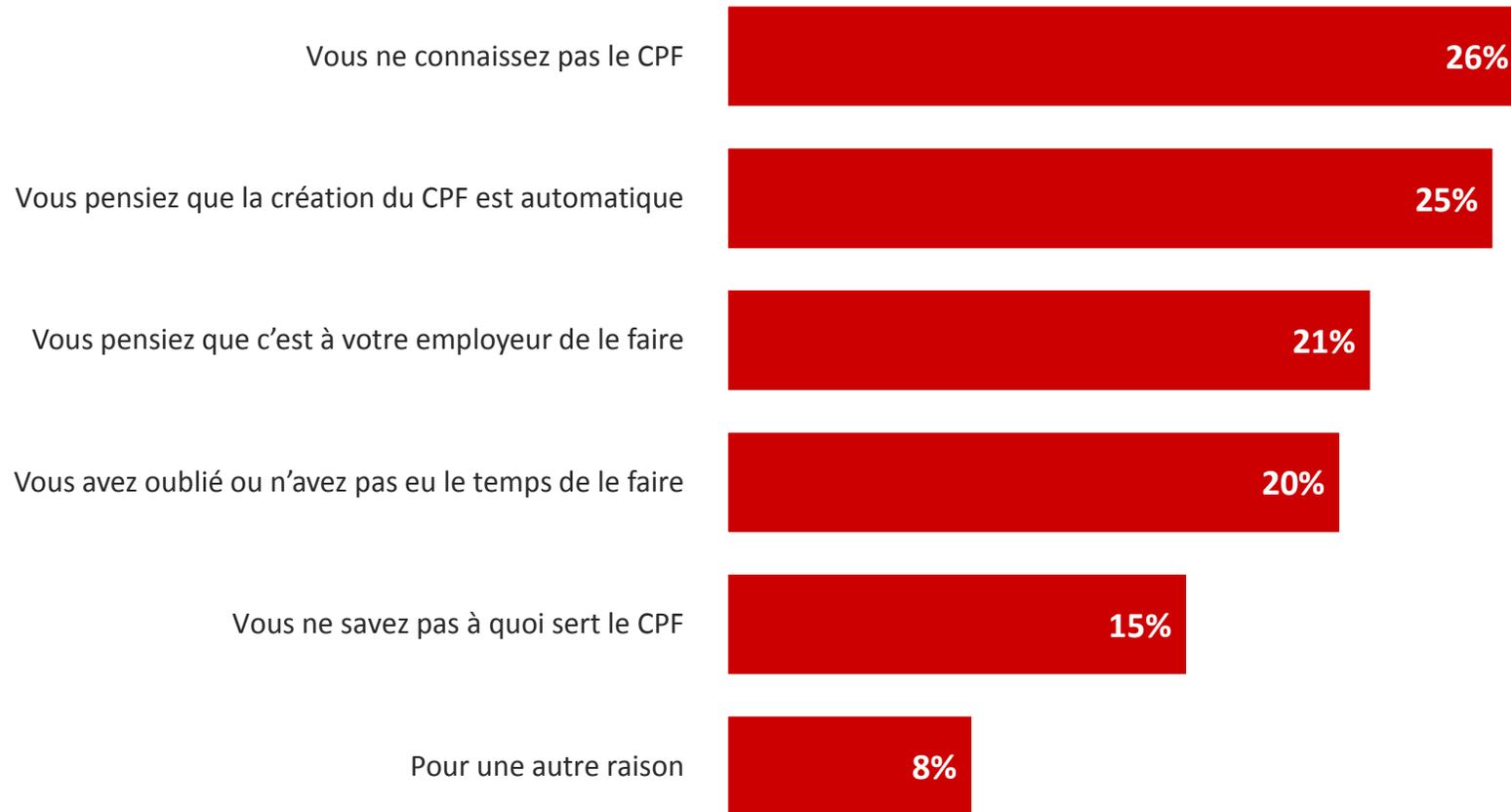
- ☛ **Le compte personnel de formation (CPF)** : entré en vigueur dans le secteur privé le 1<sup>er</sup> janvier 2015, ce dispositif remplace le droit individuel à la formation (DIF). Il permet au salarié de gérer l'évolution de ses compétences de façon autonome tout au long de sa vie professionnelle.
- ☛ **L'entretien professionnel obligatoire tous les deux ans**. Il permet d'envisager avec le salarié ses perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualification et d'emploi. Il est différent de l'entretien annuel d'évaluation qui vise à évaluer le travail du salarié dans l'entreprise. L'ensemble des salariés du privé devront avoir réalisé leur premier entretien professionnel avant le 7 mars 2016.

**QUESTION** : Personnellement, avez-vous créé votre compte personnel de formation (CPF) par Internet?



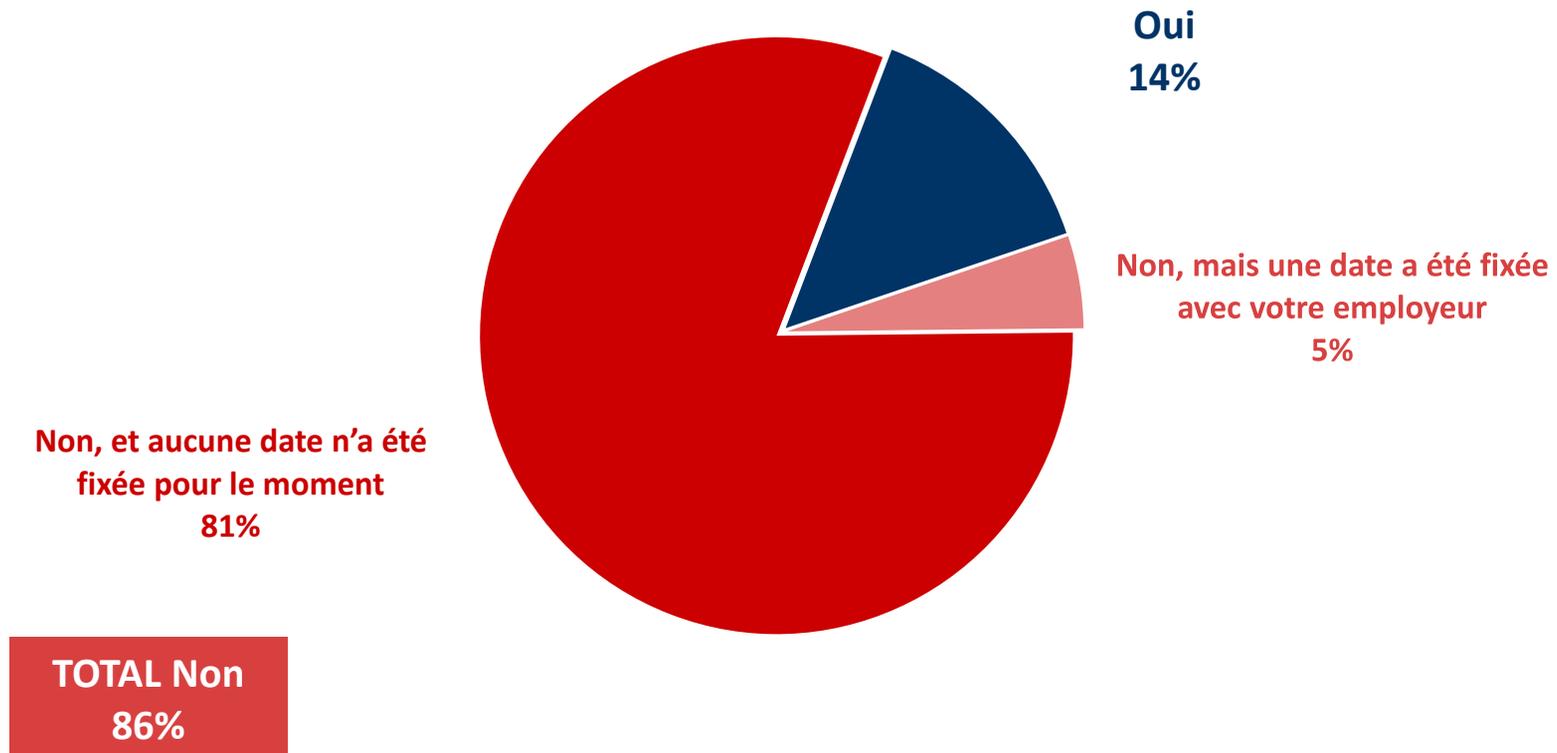
## **QUESTION :** Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas encore cr e votre compte personnel de formation (CPF) ?

Base : question pos e uniquement aux salari s n'ayant pas cr e leur CPF, soit 73% de l' chantillon



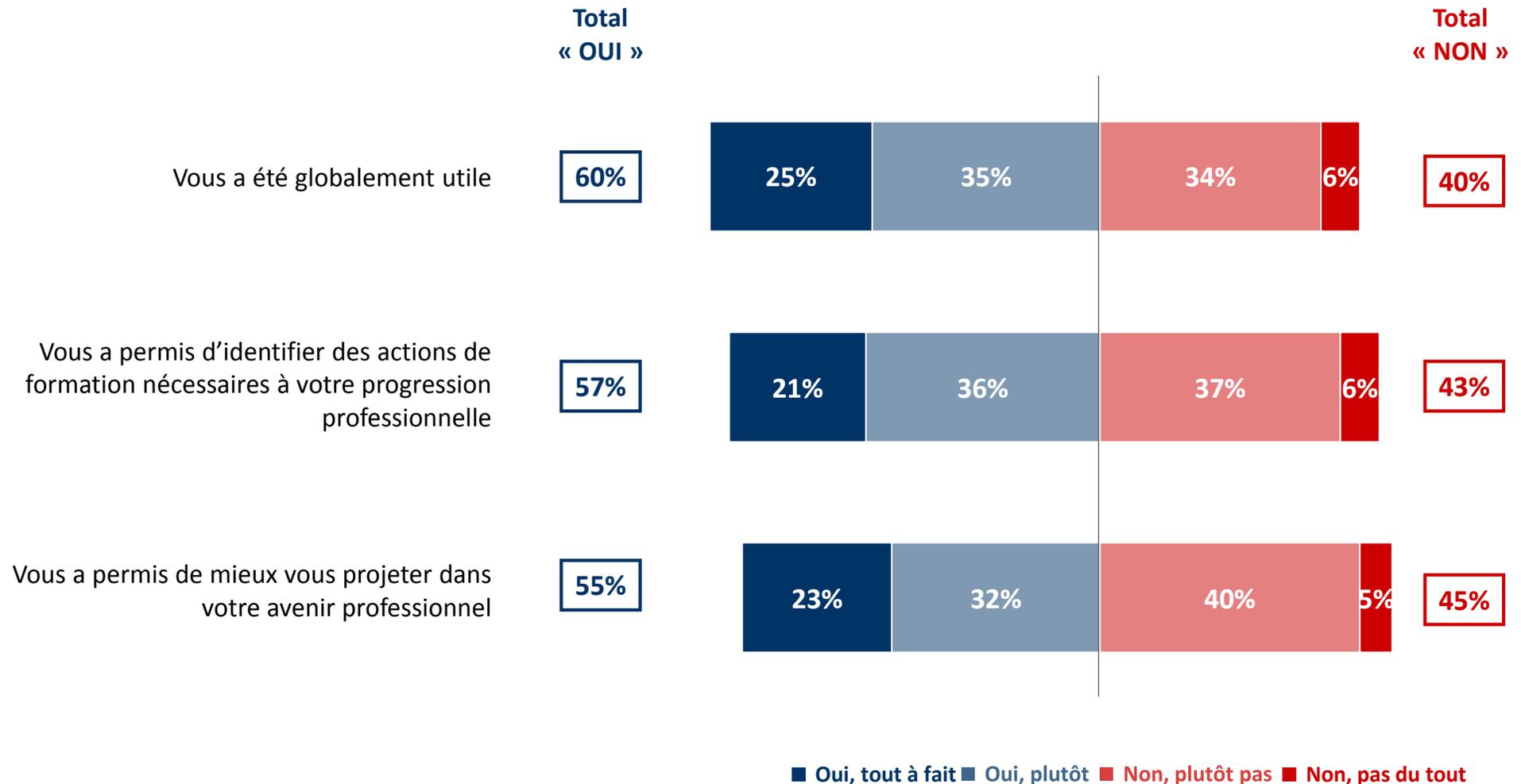
Total sup rieur   100, plusieurs r ponses possibles

**QUESTION :** A l'heure actuelle, avez-vous réalisé votre premier entretien professionnel ? Attention, nous parlons bien ici de l'entretien professionnel créé dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle depuis 2014, et non de votre entretien annuel d'évaluation.

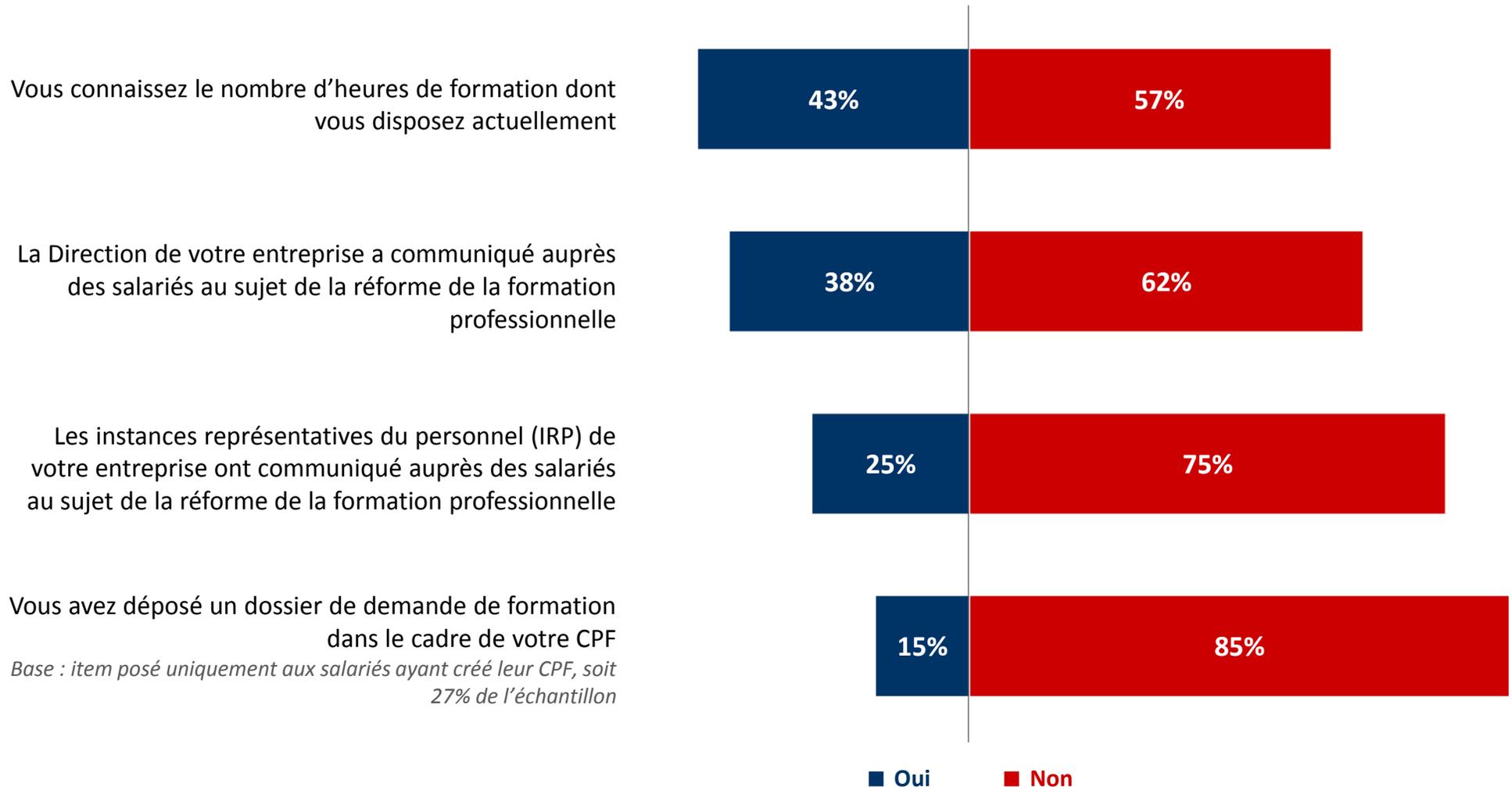


## QUESTION : Personnellement, diriez-vous que votre entretien professionnel ... ?

Base : question posée uniquement aux salariés qui ont déjà réalisé leur premier entretien professionnel, soit 14% de l'échantillon



**QUESTION :** Personnellement, chacune des affirmations suivantes correspond-elle à votre situation en matière de formation professionnelle ?



*Base : item posé uniquement aux salariés ayant créé leur CPF, soit 27% de l'échantillon*

# 3 | Les principaux enseignements

18 mois après l'adoption de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'Ifop et Théâtre à la carte ont interrogé un échantillon de 1001 salariés travaillant au sein d'entreprises de plus de 250 collaborateurs afin de dresser un premier bilan de cette réforme.

Connaissent-ils cette réforme et son contenu ? Leur entreprise a-t-elle communiqué sur le sujet ? Ont-ils créé leur CPF et déposé un dossier de demande de formation ? A six mois de la date butoir du 7 mars 2016, ont-ils réalisé leur premier entretien professionnel ?

### Le compte personnel de formation (CPF) et l'entretien professionnel obligatoire bénéficient d'une notoriété plus forte que la loi qui les a fait naître.

- **Les salariés peinent à faire le lien entre la réforme de la formation professionnelle et les dispositifs qui en ont découlé.**
  - 52% des salariés ont connaissance de la dernière réforme de la formation professionnelle entrée en vigueur en janvier 2015 (dont seulement 16% qui savent précisément de quoi il s'agit),
  - Un peu plus d'un salarié sur deux (54%) affirme être informé de l'instauration d'un entretien professionnel obligatoire tous les deux ans. Surtout, huit salariés sur dix (82%) ont entendu parler de la création du CPF, 40% déclarant même savoir précisément de quoi il s'agit. Il convient cependant de relativiser la forte notoriété du CPF, qui s'explique peut-être en partie par une confusion avec le DIF, que le CPF remplace.
- **La notoriété de la réforme de la formation professionnelle et de son contenu varient sensiblement en fonction du profil des salariés.**
  - L'âge apparaît comme un facteur particulièrement clivant. Si 66% des 18-24 ans ont entendu parler du CPF, le niveau de notoriété de ce dispositif atteint 81% parmi les 25-34 ans et même 84% au-delà de 35 ans. Le même constat prévaut en ce qui concerne l'instauration d'un entretien professionnel obligatoire et la loi du 5 mars 2014, avec des taux de notoriété demeurant dans l'ensemble assez modérés. Si au global plus d'un salarié sur deux (54%) a entendu parler de la mise en place d'un entretien professionnel obligatoire, on note un meilleur niveau d'information parmi les salariés les plus expérimentés (58% des 35 ans et plus en ont entendu parler, contre 44% des moins de 35 ans). De même, un salarié sur deux (52%) déclare connaître l'existence de la réforme de la formation professionnelle, mais une nouvelle fois, un déficit d'information se fait jour parmi les salariés âgés de 18 à 24 ans : 29% d'entre eux en ont entendu parler, tandis que la notoriété de la réforme s'établit au-delà de 50% au sein de toutes les tranches d'âge supérieures.
  - La notoriété de la réforme de la formation professionnelle semble également corrélée à la catégorie socioprofessionnelle : ainsi, 44% des ouvriers en ont été informés, contre 59% des cadres. De même, 89% des cadres ont connaissance de la création du CPF, contre 78% des employés et des ouvriers.
  - Le type de contrat de travail constitue lui aussi un facteur distinctif : 84% des salariés en CDI connaissent le CPF contre 66% des salariés en CDD. Ces derniers apparaissent également moins informés de l'existence d'un entretien professionnel obligatoire (35%, contre 56% des salariés en CDI).

### Moins d'un an après l'entrée en vigueur de ce nouvel outil, 27% des salariés des entreprises de plus de 250 collaborateurs déclarent avoir créé leur CPF en ligne

- **Plus d'un quart (27%) des salariés travaillant dans des structures de plus de 250 collaborateurs ont aujourd'hui créé leur compte personnel de formation.** Le secteur d'activité apparaît comme la variable la plus clivante sur cet indicateur, puisque 32% des salariés travaillant dans le secteur des services ont créé leur CPF, contre 12% des salariés de la construction. Notons également que la proportion de salariés ayant créé leur CPF est près de deux fois plus élevée parmi les cadres (31%) que les ouvriers (17%). De même, 29% des détenteurs d'un CDI ont créé leur CPF, un score qui chute à 16% parmi les salariés en CDD.
- **A l'heure actuelle, 15% des salariés ayant créé leur CPF ont déposé un dossier de demande de formation.** On observe que les ouvriers (25%) et les plus jeunes (22% des moins de 35 ans, contre seulement 5% des 50 ans) se sont jusqu'à présent montrés les plus nombreux à saisir cette opportunité de reconversion ou d'évolution professionnelle.

### Un déficit d'information qui semble découler d'un manque de communication de la part des entreprises en matière de formation professionnelle

- **L'interrogation des salariés sur les raisons pour lesquelles ils n'ont pas à ce jour créé leur CPF laisse apparaître leur méconnaissance de la finalité et du mode de fonctionnement de ce dispositif.**
  - Si 20% des réponses ont trait à un oubli ou au manque de temps, révélant en filigrane un relatif manque d'intérêt pour le CPF, le manque d'information sur ce dispositif en général ou plus spécifiquement sur ses modalités de fonctionnement apparaît comme le principal facteur d'explication de l'absence de création d'un CPF.
  - Ainsi, 26% des salariés déclarent ne pas avoir créé de compte personnel de formation en raison de leur méconnaissance du CPF et 15% indiquent ne pas savoir à quoi sert cet outil. Par ailleurs, 25% expliquent qu'ils pensaient que la création de ce compte était automatique, et 21% qu'elle relevait de la responsabilité de leur employeur.
- **Ces lacunes semblent plus globalement laisser transparaître un manque d'information de la part des entreprises en matière de formation professionnelle.**
  - Les salariés pointent majoritairement - et indépendamment de la taille de leur entreprise - l'absence de communication de la part de la Direction de leur entreprise (62%) tout comme celle des instances représentatives du personnel (75%) au sujet de la réforme de la formation professionnelle.
  - *In fine*, **57% des salariés interrogés (et même 80% des personnes embauchées en CDD) déclarent ne pas connaître le nombre d'heures de formation dont ils disposent actuellement.** Il convient de souligner que cette méconnaissance du nombre d'heures de formation apparaît majoritaire quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle des répondants.

**L'entretien professionnel obligatoire : un important retard sur le calendrier officiel mais un premier bilan plutôt positif**

- **86% des salariés d'entreprises de plus de 250 personnes n'ont pas encore réalisé leur entretien professionnel obligatoire**
  - D'après la loi du 5 mars 2014, l'ensemble des salariés du privé devront avoir réalisé leur premier entretien professionnel avant le 7 mars 2016. Les délais s'annoncent a priori difficiles à tenir dans les grandes entreprises, d'autant que parmi les salariés n'ayant pas encore réalisé cet entretien, seuls 5% ont fixé une date avec leur employeur.
  - Notons que la proportion de salariés déclarant avoir déjà réalisé leur premier entretien professionnel décroît sensiblement au-delà de 1000 collaborateurs : elle s'établit en effet entre 17% et 19% dans les structures comptant entre 250 et 999 salariés et oscille entre 12% et 13% au-delà de 1000 salariés, un décalage qui s'explique probablement par une plus grande difficulté technique pour les plus grandes structures à organiser ces entretiens dans un délai relativement court.
  
- **Les salariés ayant réalisé leur entretien professionnel dressent un premier bilan plutôt positif de cette expérience**
  - 60% des salariés ayant réalisé leur premier entretien professionnel le jugent utile et plus d'un sur deux considère qu'il lui a permis d'identifier des actions de formation nécessaires à sa progression professionnelle (57%) et de mieux se projeter dans l'avenir (55%). Cet *a priori* positif devra être confirmé et consolidé lors des prochains entretiens professionnels.